Madame la Rectrice,

A l'occasion de cette commission consultative, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- le respect du protocole sanitaire et des difficultés induites par celui-ci

- la reclassification des maitres délégués, MA2

- les pressions exercées par des directions d'établissements pour que des collègues acceptent dans leurs cours des élèves "alternants".

Comme nous le savons tous, la lutte contre la pandémie liée à la Covid-19 nécessite l'application d'un protocole sanitaire basé notamment sur le port du masque pour les enseignants et pour les élèves à partir du collège.

Le port du masque nécessite de forcer notre voix face à des classes que vous avez souhaitez maintenir en effectif complet sur l'année scolaire, cela n'est pas tenable sur la durée. Pour nous il est temps d'alléger les effectifs par classe et de nous fournir des moyens pour que notre voix, notre outil de travail, cesse d'être sollicitée excessivement. La prévention évite généralement les soins. Il vous revient d'agir.

Le port du masque par les élèves dès lors qu'il est obligatoire doit être mis en œuvre sauf à prendre des risques d'accélération de la diffusion du virus et de perte de crédit donc de confiance dans les mesures et l'institution qui doit les porter.

Notre syndicat qui est la seule à demander à ce que les maitres délégués bénéficient pleinement du statut du contractuel (décret de 2016) vous demande, d'ici là, à ce que les maitres délégués bénéficiant de l'ECR des MA2 soit reclassés en MA1. L'injustice n'est pas comprise, surtout à ces bas niveaux de rémunération (le Smic) au regard des responsabilités : contribuer à former les futurs citoyens de notre République.

Depuis cette rentrée, nous observons que des directions d'établissement cherchent à imposer dans des classes, en plus des effectifs de l'éducation nationale, des élèves en situation d'alternance c'est à dire salariés de droit privé rémunérés avec un salaire. Au délà de l'absence de cadré légal, réglementaire, connue de nous, l'organisation qui en découle est difficilement tenable. D'ailleurs, hasard, les collègues MA sont particulièrement "sollicités". Nous ne sommes pas d'accord ni avec le mélange des genres ni avec le bénévolat ni avec l'usage du sentiment de culpabilisation. Nous vous demandons donc de mettre de l'ordre dans cela en rappelant aux directeurs leurs obligations, ce qui permettra de protéger vos agents.

Nous vous remercions de votre attention.

Le 30 septembre, pour le Snep UNSA, Christelle Fayard et Thierry Lambert